



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/1/Add.1
9 novembre 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-deuxième réunion
Montréal, 29 novembre – 3 décembre 2010

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 62^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/1 et, si nécessaire, tel qu'amendé verbalement durant la plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat.

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/2 présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 61^e réunion du Comité exécutif. Ce document fournit de l'information sur les activités

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

de suivi menées par le Secrétariat suite à la 61^e réunion et les préparatifs de la 62^e réunion ainsi que sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport sur les activités du Secrétariat (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/2).

4. État des contributions et décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/3 fournit de l'information sur l'état du Fonds au 19 octobre 2010, selon les registres du PNUE. À cette date, le solde du Fonds s'élevait à 170 909 029 \$US. Ce montant représente le solde net en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 61^e réunion inclusivement.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/3, qui contient de l'information supplémentaire sur les billets à ordre;
- b) Exhorter de nouveau les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possible.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/4 contient un résumé des ajustements financiers signalés par les agences bilatérales et les agences d'exécution et acceptés par le Secrétariat du Fonds. Il présente des statistiques sur les projets pour lesquels des soldes sont détenus au-delà de la période permise de 12 mois après l'achèvement du projet et il indique le montant des ressources disponibles pour la 62^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Gains ou pertes sur les soldes provenant d'activités bilatérales achevées par rapport aux pertes/gains sur le taux de change en raison du mécanisme de taux de change fixe.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources présenté dans le document PNUE/OzL.Pro/ExCom/62/4 ;
- b) Noter que le montant net des fonds retournés par les agences d'exécution à la 62^e réunion était de 1 337 444 USD provenant des projets; ce montant inclut le remboursement de 54 908 USD par le PNUD, de 74 282 USD par le PNUE, de 712 925 USD par l'ONUDI et de 495 329 USD par la Banque mondiale ;

- c) Noter que le montant net des coûts d'appui retournés par les agences d'exécution à la 62^e réunion était de 106 223 USD provenant des projets; ce montant inclut le remboursement de 5 977 USD par le PNUD, de 9 657 USD par le PNUE, de 53 470 USD par l'ONUDI et de 37 119 USD par la Banque mondiale ;
- d) Noter que les agences d'exécution détenaient des soldes s'élevant au total à 2 854 199 USD excluant les coûts d'appui, provenant de projets achevés depuis plus de deux ans, et ventilés comme suit : 665 302 USD pour le PNUD, 769 433 USD pour le PNUE, 304 237 USD pour l'ONUDI et 1 115 227 USD pour la Banque mondiale ;
- e) Noter que les agences bilatérales détenaient des soldes dont le total était de 34 022 USD excluant les coûts d'appui pour des projets achevés depuis plus de deux ans, et imputables uniquement à la Finlande ;
- f) Demander au Trésorier d'attribuer tous gains ou pertes liés aux soldes remboursés pour les activités bilatérales achevées aux gains/pertes de change dus au mécanisme de taux de change fixe (FERM), incluant les fonds retournés aux 57^e, 59^e et 60^e réunions.

b) Plans d'activités de 2010-2014 et retards dans la proposition des tranches annuelles

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/5 et Add.1 (à émettre) examine la planification des activités à la lumière des approbations octroyées aux 60^e et 61^e réunions, les propositions soumises à la 62^e réunion et les allocations dans les plans d'activités de 2010-2014. Il traite tout d'abord des décisions prises à la 61^e réunion au sujet des plans d'activités révisés de 2010-2014, puis des propositions ne portant pas sur les HCFC et des propositions sur les HCFC à la lumière des montants et des tonnages correspondants inscrits dans les plans d'activités. Il présente aussi la valeur des activités qui n'ont pas été proposées cette année mais qui figuraient dans les plans d'activités de 2010 et qui sont requises pour la conformité (surtout l'élaboration de PGEH et quelques projets de renforcement des institutions) et celles qui ne le sont pas (destruction des SAO). Il conclut avec les retards dans la proposition des tranches annuelles et les rapports du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI sur les consultations avec les pays au sujet des évaluations de l'efficacité qualitative conformément à la décision 61/17. Un addendum sera émis pour fournir de l'information sur les montants de financement proposés dans les recommandations du Secrétariat, par rapport aux montants et tonnages inscrits dans les plans d'activités.

Questions à traiter :

- La proportion dans laquelle les agences d'exécution ont proposé des montants et des tonnages qui dépassent ceux inscrits dans les plans d'activités;
- L'addendum qui traitera de la mesure dans laquelle les montants de financement proposés dans les recommandations dépassent les montants et les tonnages inscrits dans les plans d'activités;
- Toutes les tranches annuelles attendues à la 62^e réunion ont été présentées; et
- Le PNUD et le PNUE ont remis des rapports sur leurs consultations conformément à la décision 61/17. L'ONUDI a remis des rapports mais n'a pas mené de consultations avec le Turkménistan.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- a) Prendre note :
 - i) du rapport sur l'état des plans d'activités de 2010, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/5, et du fait que des activités requises pour la conformité, au montant de 44,2 millions \$US, n'ont pas été présentées à la 62^e réunion;
 - ii) du fait que toutes les tranches annuelles des accords pluriannuels attendues ont été présentées à temps à la 62^e réunion;
 - iii) des rapports remis par le PNUD, le PNUE et l'ONUDI sur les consultations avec les pays concernant les évaluations de l'efficacité qualitative de leurs plans d'activités de 2009;
- b) Considérer l'addendum au présent document qui inclut les résultats des négociations finales sur les projets soumis à cette réunion, pour obtenir une indication de la mesure dans laquelle les requêtes respectent les niveaux du plan d'activités et, si les montants proposés/recommandés restent supérieurs à ceux du plan d'activités, envisager les options suivantes :
 - i) si les montants peuvent dépasser les allocations pour la période triennale 2009-2011, réduisant ainsi les ressources résiduelles pour les autres pays, en gardant à l'esprit que tous les 144 pays admissibles visés à l'article 5, sauf un, prévoient soumettre des requêtes pour le financement de PGEH durant la période triennale 2009-2011;
 - ii) si les montants peuvent dépasser les allocations pour la période de planification 2010-2014, étant donné que l'allocation utilisée pour la période triennale 2010-2014 est la même que celle approuvée pour la période triennale 2009-2011;
 - iii) si les approbations pour des pays à fort volume de consommation peuvent contenir des allocations de financement et les réductions de tonnage associées pour du financement et un tonnage au-delà de 2014;
 - iv) si les PFV peuvent demander du financement dans cette période triennale pour une élimination au-delà des mesures de réglementation de 2020;
 - v) si les projets partiellement reportés à la période triennale 2012-2014 pour fins de planification des activités doivent recevoir un financement quelconque au-delà de ce qui est inscrit dans les plans d'activités de 2009-2011 qui serait approuvé et décaissé dans la période triennale 2012-2014 afin de s'assurer que les allocations résiduelles de 2009-2011 ne seront pas réduites pour les autres pays.
- c) Demander à l'ONUDI de mettre en œuvre la décision 61/17d) concernant le Kirghizistan et de faire rapport à la 63^e réunion sur les résultats de ses consultations.

c) État de la mise en œuvre des projets accusant un retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/6 et Add.1 (à émettre) se composent de sept parties. La Partie I contient une mise à jour de l'état de conformité des pays visés à l'article 5 qui font l'objet de mesures de réglementation du Protocole de Montréal, incluant une nouvelle section sur les HCFC. La Partie II contient des informations sur les pays visés à l'article 5 qui font l'objet de décisions des Parties et de recommandations du Comité d'application relatives à la conformité. La Partie III présente des données sur la mise en œuvre des programmes de pays, ainsi qu'une analyse sectorielle des données sur la consommation de SAO. La Partie IV traite des projets avec des retards de mise en œuvre et des projets pour lesquels des rapports de situation spécifiques ont été requis. La Partie V présente l'état d'élaboration des PGEH. La Partie VI indique dans quelle mesure les pays visés à l'article 5 ont envisagé l'intégration des mesures de réglementation des HCFC adoptées en 2007 dans leurs systèmes de permis. Un addendum sera émis pour ajouter au document une Partie VII qui présentera les réponses des agences principales sur la mesure dans laquelle le cofinancement a été pris en compte dans l'élaboration des PGEH.

Questions à traiter :

- Bien qu'il reste 69 pays avec des consommations de CFC admissibles jusqu'en 2009, la plupart des pays ont déclaré une consommation nulle pour les CFC, les halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone et le trichloroéthane;
- Tous les 125 pays admissibles, visés à l'article 5, ont reçu du financement pour la préparation de PGEH;
- Toutes les questions de conformité aux plans d'action ont été traitées par le Comité d'application, à l'exception de la remise tardive des données visées à l'article 7 pour 2007;
- Au sujet des données des programmes de pays – une consommation de 473 715 tonnes métriques de HCFC a été déclarée; pour les 126 pays qui avaient communiqué des données en 2008 et en 2009, la consommation de HCFC a augmenté de 14,5 pour cent;

Au sujet des retards dans la mise en œuvre et des rapports de situation :

- Un projet de renforcement des institutions au Brunei Darussalam ne fait l'objet d'aucune entente depuis plusieurs années et l'annulation du projet est recommandée si le document de projet n'est pas signé d'ici la 63^e réunion;
- Un rapport de situation additionnel est recommandé pour 34 projets et des recommandations spéciales ont été formulées pour ces projets qui présentent des difficultés persistantes;
- Les gouvernements d'Israël, du Portugal et de l'Espagne devraient être priés de remettre leurs rapports sur les retards dans la mise en œuvre à la 63^e réunion du Comité exécutif;

Au sujet de l'élaboration des PGEH :

- Tous les 125 pays admissibles, à l'exception d'un seul, prévoient proposer des PGEH durant la période triennale courante (2009-2011);
- Des informations additionnelles sont requises sur des activités d'élaboration de 64 PGEH qui sont rendus à une phase initiale de mise en œuvre; et
- 86 pays ont indiqué qu'ils ont tenu compte de l'ajustement de la mesure de réglementation des HCFC de 2007 et les autres pays le feront en 2011.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager de:

- a) Prendre note :

- i) de l'état de la mise en œuvre des projets accusant un retard et des perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal, présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/6 ;
 - ii) avec satisfaction, des rapports périodiques relatifs aux projets ayant des retards de mise en œuvre, présentés au Secrétariat par les gouvernements de l'Australie, du Canada, de la France, de l'Italie, du Japon, et par les quatre agences d'exécution, et qui font l'objet du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/6 ;
 - iii) de l'achèvement de trois des 34 projets classés comme ayant des retards de mise en œuvre ;
 - iv) du fait que le Secrétariat et les agences d'exécution voudraient prendre des mesures définies conformément aux évaluations du Secrétariat (enregistrement de progrès ou de quelques progrès) et communiquent des rapports et informent les gouvernements et les agences d'exécution de façon appropriée ;
- b) Demander :
- i) Des rapports périodiques supplémentaires pour les projets figurant aux annexes VI et VII ;
 - ii) Que des lettres d'annulation possible soient envoyées pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
BIRD	ARG/REF/18/INV/39	Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Neba, S.A. en Argentine
PNUE	AFR/SEV/45/TAS/33	Projet infrarégional d'harmonisation des mesures législatives et des mécanismes de réglementation afin d'améliorer le suivi et la surveillance de la consommation de SAO dans les pays africains anglophones

- iii) Que les gouvernements d'Israël, du Portugal et de l'Espagne remettent leur rapports sur les retards dans la mise en œuvre à la 63^e réunion du Comité exécutif
- c) Considérer l'annulation possible du projet suivant si le document de projet n'est pas signé d'ici la 63^e réunion, en acceptant que le projet puisse être présenté de nouveau lorsque le gouvernement sera en position de signer un document de projet :

Agence	Code	Titre du projet
PNUE	BRU/SEV/43/INS/05	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase II) au Brunei Darussalam

- d) Demander des renseignements supplémentaires sur l'application des programmes de permis à l'importation d'équipement à base de HCFC et continuer à demander des rapports sur les pays qui n'ont pas tenu compte des modifications de 2007 apportées aux mesures de réglementation des HCFC.

d) Modèle actualisé du plan d'élimination triennal à horizon mobile : 2011-2013 (décision 59/5)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/7 contient le modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile du Fonds multilatéral pour les années 2011-2013. Ce document comprend une analyse des quantités de SAO pour lesquelles le financement doit être approuvé afin que tous les pays visés à l'article 5 puissent se conformer aux objectifs d'élimination du Protocole de Montréal et il précise les quantités de SAO à éliminer dans le cadre de projets approuvés durant la période 2011-2013. Le document inclut aussi une analyse de l'élimination des HCFC qui tient compte des décisions pertinentes adoptées par le Comité exécutif au sujet des HCFC.

Questions à traiter :

- Les efforts que doivent encore fournir tant les pays visés à l'article 5 concernés que les agences bilatérales et les agences d'exécution pour mettre en œuvre et atteindre les réductions de la production et de la consommation de SAO déjà financées (près de 14 579,3 tonnes PAO pour la consommation de SAO restent encore à éliminer par le biais de plans d'élimination nationaux et sectoriels pluriannuels approuvés);
- Le nombre de plans d'élimination pluriannuels visant la consommation et la production de SAO, en excluant les HCFC, encore en cours de mise en œuvre (soit, 41 plans nationaux d'élimination des SAO pour des pays à fort volume de consommation, 98 PGEF pour des pays à faible volume de consommation et 12 plans d'élimination dans le secteur de la production);
- Les efforts que doivent encore fournir tant les pays visés à l'article 5 que les agences bilatérales et les agences d'exécution pour atteindre les cibles d'élimination des HCFC de 2013 et 2015, en prenant note du fait qu'avec une valeur de base pour la conformité évaluée à 33 800 tonnes PAO il faudra éliminer près de 7 300 tonnes PAO de la prévision de consommation de 37 703 tonnes PAO en 2011 et que le tonnage restant admissible au financement serait de 26 700 tonnes PAO.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Adopter le modèle actualisé de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour 2011-2013 pour guider, en fonction des besoins, la planification des ressources pour la période triennale en question ;
- b) Prier instamment les pays visés à l'article 5 ayant des projets approuvés mais non encore mis en œuvre, ainsi que les agences d'exécution et bilatérales concernées, d'accélérer le rythme de la mise en œuvre au cours de la période triennale 2011-2013 ;
- c) Prier instamment les agences bilatérales et d'exécution de travailler aux côtés des pays dont on sait qu'ils ont besoin d'une assistance immédiate pour atteindre les objectifs d'élimination fixés par le Protocole de Montréal pour 2013 et pour 2015, et d'inclure cette exigence dans leurs plans d'activités pour 2011-2013 comme il convient ;
- d) Demander au Secrétariat de présenter un modèle actualisé de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour les années 2012 à 2014 à la dernière réunion de 2011 afin de fournir un guide, selon les besoins, pour l'élaboration du plan d'activités 2012-2014 du Fonds multilatéral ;
- e) Prendre note du fait que :

- i) il reste encore environ 14 579,3 tonnes PAO de consommation de SAO à éliminer au moyen de plans pluriannuels sectoriels et nationaux pour le reste de l'année 2010 et la période 2011-2013 ;
- ii) quarante et un plans d'élimination nationaux de SAO pour les pays à gros volume de consommation, 98 plans de gestion de l'élimination finale dans les PFV, et 12 plans d'élimination pour le secteur de production dans 7 pays à gros volume de consommation étaient actuellement en cours de mise en œuvre.

6. Mise en œuvre du programme

a) Surveillance et mise en œuvre : Rapport global d'achèvement de 2010

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/8 et Add.1 (à émettre) donnent au Comité exécutif un aperçu des résultats communiqués dans les rapports d'achèvement de projet (RAP) reçus depuis la 59^e réunion, en novembre 2009, conformément aux décisions 23/8 i) et 26/11 du Comité exécutif, qui prie l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation de remettre un RAP global, après consultation avec les agences d'exécution, à la troisième réunion de l'année.

Questions à traiter :

- RAP reçus et à recevoir;
- Contenu et qualité des RAP;
- Format du rapport sur les progrès du renforcement des institutions (RI) et des demandes de renouvellement des projets de RI;
- Leçons tirées indiquées dans les RAP; et
- Calendrier de remise des RAP en 2011.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport d'achèvement global de 2010, y compris le calendrier de remise des rapports d'achèvement de projet dus et les enseignements tirés à l'annexe II;
- b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution concernées :
 - i) D'établir d'ici la fin janvier 2011, en collaboration avec le Secrétariat du Fonds multilatéral, la cohérence complète des données communiquées dans les rapports d'achèvement de projet, contenues dans l'inventaire et fournies dans les rapports périodiques annuels;
 - ii) Fournir, d'ici la fin janvier 2011, l'information manquante dans les divers rapports d'achèvement de projet;
 - iii) Éliminer d'ici la fin janvier 2011, l'arriéré de rapports d'achèvement de projets achevés avant la fin 2006;
- c) Prier l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, de régler, en priorité, la question du développement d'un modèle de rapport d'achèvement de projet pour les programmes pluriannuels achevés;

- d) Inviter les parties participant à la préparation et à la mise en œuvre des projets à tenir compte des enseignements tirés des rapports d'achèvement de projet lors de la préparation et de la mise en œuvre des futurs projets.
- b) Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/9 contient des rapports périodiques sur la mise en œuvre de projets pour la Chine, la Colombie, Oman et un projet mondial. Il comprend aussi des rapports périodiques sur les projets de refroidisseurs pour le Brésil, la Colombie, Cuba, la République arabe syrienne, le projet mondial de remplacement des refroidisseurs et pour les régions suivantes : Afrique, Europe, Amérique latine et Caraïbes.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) En ce qui concerne la Chine :
- i) Prendre note du rapport de vérification concernant la consommation de CFC dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération en Chine durant l'année 2009 ; et
 - ii) Prendre note que le rapport annuel de mise en œuvre pour les années 2009 et 2010 sera examiné à la 63e réunion du Comité exécutif.
- b) En ce qui concerne la Colombie :
- i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC (NPP) en Colombie pour la période 2009-2010 et d'approuver le programme annuel de mise en œuvre pour 2011.
- c) En ce qui concerne le projet mondial :
- i) Prendre note avec satisfaction du rapport intitulé « Le formiate de méthyle comme agent de gonflage dans la fabrication de systèmes polyuréthanes. Une évaluation pour l'application dans des projets du Fonds multilatéral », soumis par le PNUD ;
 - ii) Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'accorder toute leur attention à l'évaluation de l'application du formiate de méthyle lorsqu'elles aident des pays visés à l'article 5 dans la préparation de projets d'élimination du HCFC-141b dans des applications de mousses de polyuréthane.
- d) En ce qui concerne Oman:
- i) Prendre note de la vérification du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) des CFC à Oman en 2009 et des recommandations qu'elle contient.
 - ii) Encourager le gouvernement d'Oman à poursuivre ses efforts de contrôle de

l'utilisation des CFC et à appliquer les conclusions et recommandations de cette vérification dans la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

e) En ce qui concerne les projets sur les refroidisseurs:

Brésil: rapport périodique sur le projet de démonstration de gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, mettant l'accent sur l'application de technologies éco-énergétiques sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC (PNUD)

Colombie: rapport périodique sur le projet de démonstration de gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, mettant l'accent sur l'application de technologies éco-énergétiques sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC (PNUD)

Cuba: rapport périodique sur le projet de démonstration de gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, mettant l'accent sur l'application de technologies éco-énergétiques sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC (PNUD et Canada)

République arabe syrienne: rapport périodique sur le projet de démonstration du remplacement des refroidisseurs centrifuges à base de CFC (ONUDI)

Niveau mondial: rapport périodique sur le projet de remplacement des refroidisseurs au niveau mondial (Chine, Inde, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Philippines et Tunisie) (Banque mondiale)

Région – Afrique: rapport périodique sur le projet de démonstration stratégique pour la reconversion accélérée de refroidisseurs à base de CFC dans 6 pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Sénégal et Soudan) (ONUDI, France, Allemagne et Japon)

Région – Europe: rapport périodique sur le projet de démonstration du remplacement de refroidisseurs centrifuges à base de CFC (Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Roumanie et Serbie) (ONUDI)

Région – Amérique latine et les Caraïbes: projet de démonstration de gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges dans les Caraïbes mettant l'accent sur l'application de technologies éco-énergétiques sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC (PNUD)

- i) Prendre note du rapport périodique sur l'avancement des projets sur les refroidisseurs présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/9 ;
- ii) Et demander au Secrétariat de remettre à la 65e réunion un nouveau rapport périodique sur les progrès réalisés dans les projets sur les refroidisseurs.

7. Propositions de projets

a) Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/10 comprend quatre parties : une analyse du nombre de projets proposés par les agences bilatérales et d'exécution à la 62^e réunion; les questions d'orientation recensées pendant l'examen des projets; les projets et les activités proposées pour approbation globale; et les projets d'investissement soumis pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Propositions de projets comportant des questions d'orientation qui n'ont pas été soumises à la 62^e réunion (Jordanie, Mexique, Chine);
- Demandes de préparation de projet pour des activités de destruction des SAO dans des pays à faible volume de consommation (PFV);
- Élimination de la consommation de HCFC au-delà des 10 pour cent de la valeur de base;
- Élimination accélérée des HCFC après 2020 dans des PFV et augmentation du financement des PGEH;
- Niveaux élevés de la consommation de HCFC inscrite dans les PGEH proposés pour des PFV;
- Ordre de priorité des PGEH;
- Seuil du ratio coût-efficacité pour le sous-secteur de la mousse rigide isolante dans la réfrigération;
- Sous-secteur de l'assemblage de l'équipement de réfrigération en plus des secteurs de la fabrication et de l'entretien en réfrigération; et
- Financement des projets de renforcement des institutions dans le cadre d'un PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait souhaiter :

Projets et activités soumis pour approbation globale

- a) Approuver les projets et les activités soumis pour approbation globale, aux niveaux de financement indiqués à l'Annexe [] au rapport final, avec les conditions ou dispositions incluses dans les documents correspondants d'évaluation des projets et les conditions adjointes aux projets par le Comité exécutif; et
- b) Que, pour les projets liés au renouvellement du renforcement des institutions, l'approbation globale inclut l'approbation des observations qui seront communiquées aux gouvernements récipiendaires et qui figurent à l'Annexe [] au rapport final.

Propositions de projets comportant des questions d'orientation mais qui n'ont pas été soumises à la 62^e réunion

- c) Au sujet de l'élimination complète de l'utilisation du bromure de méthyle en Jordanie :
 - i) S'il désire ou non (et à quel moment) fournir un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre du projet d'investissement pour l'élimination complète du bromure de méthyle dans la fumigation des sols en Jordanie.

- d) Au sujet de l'élimination du HCFC-22 et du HCFC-141b dans la fabrication des aérosols à Silimex, au Mexique :
- i) Déterminer si les coûts différentiels d'exploitation pour le secteur des aérosols doivent être établis pour une durée d'un an ou de quatre ans, ou toute autre durée;
 - ii) Demander que la proposition de projet pour l'élimination du HCFC-22 et du HCFC-141b dans la fabrication des aérosols à Silimex, au Mexique, soit présentée de nouveau, à la 63^e réunion, étant entendu que toutes les questions techniques auront été réglées et que le Secrétariat et l'ONUDI auront convenu du niveau de financement.

Demandes de préparation de projet pour des activités de destruction des SAO dans des PFV

- e) Déterminer s'il désire fournir une orientation supplémentaire aux agences bilatérales et d'exécution et charger le Secrétariat de préparer un document sur les critères de proposition pour le créneau de financement des activités sur les SAO dans les pays à faible volume de consommation, et reporter l'approbation des projets jusqu'à ce que de telles lignes directrices aient été convenues.

Élimination de la consommation de HCFC au-delà de la valeur de base de 10 pour cent

- f) Examiner les demandes de financement qui dépassent l'admissibilité au financement des 10 pour cent, au cas par cas, en accordant des tranches de financement après la période triennale 2012-2014.

Élimination accélérée des HCFC après 2020 dans les PFV et augmentation du financement des PGEH

- g) Déterminer si les plans de gestion de l'élimination des HCFC favorisant une élimination accélérée des HCFC, proposés aux fins d'examen individuel conformément à la décision 60/15 pour un examen au cas par cas, pourraient recevoir un soutien financier en sus du soutien prévu à la décision 60/44 et, dans l'affirmative, la valeur de ce soutien.

Niveaux élevés de la consommation de HCFC inscrite dans les PGEH proposés pour des PFV

- h) Déterminer s'il accepte la demande de ces pays dont la consommation de référence évaluée dépasse les 360 tonnes métriques, de continuer à être traités comme des pays à faible volume de consommation et calculer le soutien financier en se fondant sur la décision 60/44f)xii) jusqu'en 2020, étant entendu que ces pays ne recevront aucun autre soutien financier supplémentaire pour la consommation de référence dépassant les 360 tonnes métriques; ou
- i) Déterminer s'il doit réitérer la décision 60/44 et considérer les pays dont la consommation de référence calculée dépasse les 360 tonnes métriques comme des pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation et fournir un soutien financier de 4,50 \$US le kilo jusqu'en 2015 seulement.

Ordre de priorité des HCFC

- j) En ce qui concerne l'élimination du HCFC-22/HCFC-142b utilisé dans la fabrication de mousse de polystyrène extrudé, prendre note de ce qui suit :
- i) Bien que le seuil de coût-efficacité en tonnes métriques pour ce secteur soit semblable à celui du HCFC-141b (lors de l'utilisation de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète), le rapport coût-efficacité est diminué de moitié lorsque l'élimination est mesurée en tonnes PAO (0,5 tonne PAO seulement de HCFC-22/HCFC-142b est éliminée au même coût qu'une tonne PAO de HCFC-141b); et
 - ii) Les mousses de polystyrène extrudé sont produites dans un petit nombre de pays visés à l'article 5 car la technologie est complexe. Ce secteur a connu une croissance rapide au cours des dernières années pour diverses raisons, entraînant une croissance correspondante de la consommation de HCFC. Toutefois, en ce qui concerne le Fonds multilatéral, la croissance dans ce secteur (comme dans tous les autres secteurs manufacturiers) est plafonnée dans les entreprises fondées avant la date limite du 21 septembre 2007, de sorte que le Fonds n'a à se préoccuper que de la hausse de la consommation de HCFC associée à une augmentation de production réalisée grâce à la capacité installée.
- k) Prenant note que les propositions visant les HCFC dont le potentiel de réchauffement de la planète est inférieur à celui du HCFC-141b pourraient être examinées lorsque les circonstances et les priorités nationales en justifient la proposition, afin d'assurer le respect des mesures de réglementation de 2013 et 2015 :
- i) Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'évaluer, lors de la proposition d'activités d'élimination du HCFC-22 dans la fabrication d'équipement de réfrigération, la quantité totale future de HCFC-22 qui pourrait être requise pour l'entretien de l'équipement, conformément à la décision 59/11;
 - ii) Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'expliquer clairement, lors de la proposition d'activités d'élimination du HCFC-22 utilisé dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, comment les activités proposées réduiront le taux de croissance dans le secteur de l'entretien et contribueront au respect des mesures de réduction de 2013 et de 2015;
 - iii) Examiner des projets pour l'élimination du HCFC-22/HCFC-142b dans la fabrication de mousse de polystyrène extrudé dont le rapport coût-efficacité est inférieur à 4,50 \$US/kg (c.-à-d., semblable au secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération dans les pays à fort volume de consommation) et/ou lorsqu'il a été clairement démontré que ces projets sont essentiels afin d'assurer la conformité aux mesures de réglementation de 2013 et de 2015, et examiner tous les autres projets pour les mousses de polystyrène extrudé après 2014.

Seuil du ratio coût-efficacité pour le sous-secteur de la mousse rigide isolante dans la réfrigération

- l) Envisager fixer le seuil du ratio coût-efficacité pour la mousse rigide isolante dans la réfrigération à 9,79 \$US/kg lorsque des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète sont utilisées.

Sous-secteur de l'assemblage, de l'équipement de réfrigération en plus des secteurs de la fabrication et de l'entretien

- m) Envisager demander aux agences bilatérales et d'exécution qui proposent des projets pour le sous-secteur de l'installation, l'assemblage et le remplissage de la charge, la preuve que chaque entreprise visée dans le sous-secteur a investi des sommes beaucoup plus importantes dans l'équipement, le développement de produits ou la formation du personnel sur la technologie à base de HCFC que ce qui prévaut dans le secteur de l'entretien et que les activités envisagées pour ces entreprises représentent des coûts différentiels d'exploitation.

Financement des projets de renforcement des institutions dans le cadre d'un PGEH

- n) Envisager soit :
 - i) Réitérer que l'intégration du financement du renforcement des institutions au plan de gestion de l'élimination des HCFC, conformément à la décision 59/17, l'assujettit aux objectifs fondés sur les résultats de l'accord pluriannuel s'appliquant au plan de gestion de l'élimination des HCFC et toutes les conditions requises pour le financement des prochaines tranches; ou
 - ii) Maintenir le financement du renforcement des institutions dans le plan de gestion de l'élimination des HCFC, si les pays en décident ainsi, mais le soustraire aux conditions de l'accord pluriannuel, de sorte que le financement du renforcement des institutions ne sera pas interrompu si les résultats du pays sont inférieurs aux objectifs.

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/11 fournit un aperçu des demandes des agences bilatérales et précise si ces demandes sont admissibles à l'approbation du Comité exécutif, selon le niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2010. Toutes les demandes sont examinées dans les documents de projet des pays.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier d'imputer les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 62^e réunion comme suit :

- a) [XXX \$US] (incluant les frais d'agence) contre le solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2009-2010; et

b) [XXX \$US] (incluant les frais d'agence) contre le solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2010.

c) Amendements aux programmes de travail de l'année 2010

i) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/12 regroupe 7 activités proposées par le PNUD, dont 6 demandes de renouvellement de projets de RI et une demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. Les demandes de renouvellement des projets de RI ont été recommandées pour approbation globale et ont donc été approuvées au point 7 a) de l'ordre du jour. La demande d'assistance technique est recommandée pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Examen de la demande de mobilisation mondiale de ressources dans le contexte des discussions en cours au Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager si des projets pilotes dans la gestion des stocks et la destruction des SAO, la recherche de cofinancement pour des activités visant les HCFC et la recherche de synergies avec d'autres programmes d'efficacité énergétique, devraient être financés au titre d'activités de mobilisation de ressources.

ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/13 regroupe 21 activités proposées par le PNUE, dont 18 demandes pour des projets de RI, 2 demandes de préparation de projet régional pour des activités de destruction des SAO dans des PFV et une demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. Dix-huit activités ont été recommandées pour approbation globale et pourraient être approuvées au point 7a) de l'ordre du jour. Trois sont recommandées pour examen individuel et sont décrites dans son programme de travail.

Questions à traiter :

- Admissibilité des demandes de préparation de projet pour un projet régional de destruction des SAO dans deux régions (Asie Pacifique et Amérique latine Caraïbes) en l'absence de directives claires du Comité exécutif sur l'utilisation du créneau de financement pour les PFV pour des projets de destruction des SAO conformément à la décision 60/5i); et
- Examen de la demande de mobilisation mondiale de ressources dans le cadre des discussions du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait examiner :

- a) Les demandes de fonds pour la préparation de deux projets régionaux pour la région de l'Asie Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, portant sur des activités de destruction des SAO dans des PFV à la lumière des discussions au point 7 de l'ordre du jour, Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets; et
- b) la question de savoir si la préparation de l'étude sur les options de financement, l'organisation d'ateliers régionaux sur le cofinancement, et/ou la mise en place à titre

expérimental d'un ou de plusieurs applications pilotes de cofinancements en faveur d'un ou plusieurs pays à faible volume de consommation de SAO dotés d'un PGEF approuvé, devrait être financée au titre de la mobilisation des ressources.

iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/14 regroupe des activités proposées pour financement par l'ONUDI, soit seulement 2 demandes de renouvellement pour des projets de RI. Ces demandes de renouvellement pour des projets de RI ont été recommandées pour approbation globale et ont donc été examinées au point 7a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune.

iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/15 regroupe 4 activités proposées pour financement par la Banque mondiale, dont une demande de renouvellement d'un projet de RI, 2 demandes de vérification dans le secteur de la production pour des utilisations essentielles (une pour la Chine et une pour l'Inde) et une demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. La demande de renouvellement du projet de RI et les demandes de vérification pour la Chine et l'Inde ont été recommandées pour approbation globale et pourraient être approuvées au point 7a) de l'ordre du jour. La demande d'assistance technique pour le projet mondial de mobilisation de ressources est recommandée pour être examinée individuellement.

Questions à traiter :

- Examiner la demande de mobilisation mondiale de ressources dans le contexte des discussions en cours au Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourra souhaiter examiner si l'augmentation des futures contributions, la monétisation des futurs crédits de carbone et l'élaboration de scénarios de financement pour cinq pays contributeurs devraient être financées dans le cadre de la mobilisation de ressources.

d) Budget du Programme d'aide à la conformité (PAC) pour l'année 2011

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/16 contient le budget global du PAC du PNUE pour 2011.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le budget du Programme d'aide à la conformité (PAC) pour 2010, s'élevant à \$US 9 007 000, plus frais d'appui d'agence de 8% d'un montant de \$US 720 560 figurant à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/16;
- b) Demander au PNUE, lors des prochaines présentations du budget du CAP de :

- i) Continuer de communiquer des renseignements détaillés sur les activités pour lesquelles les financements mondiaux seront utilisés ;
- ii) Continuer d'affiner le classement par priorités des fonds alloués aux différentes rubriques du CAP de manière à tenir compte de l'évolution des priorités ; et donner des précisions sur les nouvelles affectations de crédits budgétaires, conformément aux décisions 47/24 et 50/26 ; et
- iii) Continuer de rendre compte sur les niveaux actuels des postes du tableau des effectifs et informer le Comité exécutif de tout changement, en particulier s'agissant de toute augmentation des crédits budgétaires.

e) Coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2011

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/17 contient des informations sur les coûts administratifs réels pour 2007, 2008 et 2009 et les coûts estimés pour 2010, avec les budgets approuvés qui leur sont associés. Il contient aussi des demandes pour les coûts de base proposés pour 2011.

Questions à traiter :

- Des coûts administratifs supérieurs en 2009 au revenu pour le PNUD et la Banque mondiale;
- Des demandes d'approbation des coûts de base du PNUD, avec une augmentation de 3 pour cent par rapport au budget de 2009 et une augmentation de 2,3 pour cent pour la Banque mondiale par rapport au budget de 2009, conformément à la décision 56/41.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur les coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/17 ;
- b) Considérer s'il doit approuver les augmentations demandées pour les budgets de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale ou bien les maintenir aux niveaux actuels, et
- c) Considérer s'il faut réaliser une évaluation indépendante des coûts administratifs des agences bilatérales et d'exécution pour la période triennale 2012-2014 et allouer un budget pour cette étude, ou bien si la prolongation du régime des coûts administratifs peut s'appuyer sur le rapport sur les coûts de base préparé par le Secrétariat du Fonds d'ici la 65^e Réunion.

f) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/10 contient une liste des projets soumis pour examen individuel (voir tableaux 2 à 6). Tous les autres projets d'investissement, en cours et pour des activités nouvelles, ont été recommandés pour approbation globale et examinés au point 7a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Chacun des projets contenus dans les tableaux suivants devrait être examiné individuellement aux fins d'approbation. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans le document de projet du pays concerné, mentionné dans le tableau.

Tableau 2 : Projets d'investissement ne portant pas sur les HCFC proposés pour être examinés individuellement

Pays	Projet	Agence	Réunion	Question
Bromure de méthyle				
Iraq	Assistance technique pour des solutions de remplacement du bromure de méthyle	ONUDI	62/37	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
Projets pilotes de destruction des SAO				
Cuba	Projet de démonstration pilote sur la gestion et la destruction des résidus de SAO	PNUD	62/28	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
Ghana	Projet de démonstration pilote sur la gestion et la destruction des résidus de SAO	PNUD	62/32	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
Secteur de la production				
Inde	Élimination accélérée de la production de CFC (deuxième tranche)	Banque mondiale	62/34	Exportation de CFC

Tableau 3 : Projets autonomes sur les HCFC proposés pour être examinés individuellement

Pays	Projet	Agence	Réunion	Question
Secteur des mousses				
Algérie	Reconversion du HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide pour les réfrigérateurs domestiques à Cristor	ONUDI	62/18	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
Arabie saoudite	Élimination du HCFC-22 et du HCFC-142b dans la fabrication de panneaux de polystyrène extrudé sur la chaîne 2 à Arabian Chemical Company et à Al-Watania Plastics	ONUDI/ Japon	62/46	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
Bangladesh	Reconversion du HCFC-141b au cyclopentane dans la fabrication de mousse isolante pour l'équipement de réfrigération à Walton Hi-Tech Industries Limited	PNUD	62/20	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
Égypte	Élimination du HCFC-141b dans huit entreprises de mousse	PNUD/ ONUDI	62/30	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
Maroc	Reconversion du HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide pour les réfrigérateurs domestiques à Manar	ONUDI	62/41	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
Philippines	Plan sectoriel pour l'élimination du HCFC-141b dans le secteur des mousses	ONUDI/ Japon	62/45	Les délibérations se poursuivent sur les questions relatives aux coûts
Soudan	Projet parapluie pour l'élimination du HCFC-141b dans la production de mousse de polyuréthane rigide utilisée dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques, de réfrigérateurs commerciaux et de panneaux composites isolants en polyuréthane	ONUDI	62/49	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante

Pays	Projet	Agence	Réunion	Question
Turquie	Projet parapluie pour l'élimination du HCFC-141b dans la production de mousse de polyuréthane rigide utilisée dans la fabrication de panneaux sandwich isolants en polyuréthane et élimination du HCFC-142b et du HCFC-22 dans la fabrication de panneaux de polystyrène extrudé	ONUDI	62/52	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
Secteur de la réfrigération				
République arabe syrienne	Élimination du HCFC-22 et du HCFC-141b dans la fabrication de climatiseurs unitaires et de panneaux isolants rigides en polyuréthane à Al Hafez Group	ONUDI	62/50	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante

Tableau 4 : Plans de gestion de l'élimination des HCFC pour des pays à faible volume de consommation proposés pour être examinés individuellement

Pays	Projet	Agence	Réunion	Question
Plans de gestion de l'élimination des HCFC sans questions en instance				
Arménie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUD/ PNUE	62/19	Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante
Belize	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUD/ PNUE	62/21	Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante
Dominique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUE	62/29	Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante
Grenade	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUE	62/33	Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante
Madagascar	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUE/ ONUDI	62/38	Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante
Malawi	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUE/ ONUDI	62/39	Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante
Serbie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUE/ ONUDI	62/47	Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante
Turkménistan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	ONUDI	62/53	Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante
Plans de gestion de l'élimination des HCFC à niveau de consommation élevé et demandes de classification en tant que pays à faible volume de consommation				
Burkina Faso	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUE/ ONUDI	62/23	Consommation élevée de HCFC. Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante.
Gabon	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUE/ ONUDI	62/31	Consommation élevée de HCFC. Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante.
Tchad	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUE/ ONUDI	62/25	Consommation élevée de HCFC. Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante.
Togo	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUE/ ONUDI	62/51	Consommation élevée de HCFC. Toutes les questions ont été réglées de manière satisfaisante

Pays	Projet	Agence	Réunion	Question
Plans de gestion de l'élimination des HCFC soulevant d'autres questions d'orientation				
Bhoutan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} tranche)	PNUD/ PNUE	62/22	Élimination accélérée des HCFC et demande de financement supplémentaire; le renforcement des institutions est un élément du plan de gestion de l'élimination des HCFC; financement supplémentaire pour le sous-secteur de l'assemblage
Népal	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} tranche)	PNUD/ PNUE	62/42	Élimination accélérée des HCFC et demande de financement supplémentaire
Sri Lanka	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} tranche)	PNUD/ PNUE	62/48	Élimination accélérée des HCFC et demande de financement supplémentaire; le renforcement des institutions est un élément du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Tableau 5 : Plans de gestion de l'élimination des HCFC pour des pays à faible volume de consommation proposés pour être examinés individuellement

Pays	Projet	Agence	Réunion	Question
Plan de gestion de l'élimination des HCFC sans questions en instance				
Colombie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape, 1 ^{re} tranche)	PNUD/ PNUE	62/27	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
Indonésie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape, 1 ^{re} tranche)	PNUD/ ONUDI/ Banque mondiale	62/35	Les délibérations sur les questions techniques et relatives aux coûts se poursuivent
Nigeria	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape, 1 ^{re} tranche) et projet de démonstration pour valider la technologie de réfrigération trans-critique à base de CO ₂ dans la fabrication de blocs de glace à Austin Laz.	PNUD/ ONUDI/ Japon	62/43	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
Pakistan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape, 1 ^{re} tranche)	PNUE/ ONUDI	62/44	Les questions techniques et relatives aux coûts ont été réglées de manière satisfaisante
République islamique d'Iran	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape, 1 ^{re} tranche)	PNUD/ PNUE/ ONUDI/ Allemagne	62/36	Les délibérations sur les questions techniques et relatives aux coûts se poursuivent

Tableau 6 : Activités d'élimination des HCFC en Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/26)

Activité d'élimination	Agence
Plan de gestion de l'élimination des HCFC en Chine : Sommaire de la stratégie d'ensemble	PNUD
Plan sectoriel d'élimination du HCFC-141b dans le secteur des mousses (phase I)	Banque mondiale
Plan sectoriel pour l'élimination des HCFC dans le secteur de la mousse de polystyrène extrudé (phase I)	Allemagne/ONUDI
Projet de démonstration pour la reconversion du HCFC-22/HCFXFC-141b à une technologie à base de CO ₂ et une technologie de gonflage connexe à base de formiate de méthyle dans la fabrication de mousse de polystyrène extrudé à Feininger (Nanjing) Energy Saving Technology Co. Ltd.	PNUD
Projet de démonstration sur la reconversion du HCFC-22 à une technologie de gonflage à base d'isobutane dans la fabrication de mousse de polystyrène extrudé à Shanghai Xinzhao Plastic Enterprises Co. Ltd.	ONUDI/Japon
Plan sectoriel pour l'élimination des HCFC dans les secteurs de la réfrigération industrielle et commerciale, et de la climatisation (phase I)	UNDP
Plan de gestion de l'élimination du HCFC-22 dans la le secteur de la fabrication de climatiseurs individuels (1 ^{re} étape)	ONUDI
Projet de démonstration sur la reconversion d'une technologie à base de HCFC-141b à l'iso-paraffine et au siloxane (KC-6) pour le nettoyage dans la fabrication d'équipement médical à Zhejiang Kindly Medical Devices Co. Ltd.	PNUD/Japon

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter considérer s'il convient d'approuver chacun des projets mentionnés dans la liste du tableau ci-dessus sur la base de discussions ayant eu lieu sous le point 7(a) de l'ordre du jour et de l'information fournie dans le document de proposition de projet correspondant comprenant les observations du Secrétariat, dans tout document supplémentaire, mis en circulation conformément à décision 41/80, et de toute autre information que le Secrétariat ou l'agence d'exécution/agence bilatérale pourrait présenter lors de la réunion.

8. Coûts différentiels associés à la modernisation de l'équipement nécessaire à la fabrication des échangeurs de chaleur (décision 61/45)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/55 préparé par le Secrétariat porte sur la question des coûts différentiels, associés à la modernisation de l'équipement nécessaire à la fabrication des échangeurs de chaleur, soulevée depuis la 59^e réunion. Il a été préparé conformément à la décision 61/45c).

Questions à traiter :

- Faudrait-il considérer la conversion de la production des échangeurs d'air comme un coût différentiel.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager, dans le cas d'une reconversion de systèmes de réfrigération ou de climatisation des HCFC à des HFC non inflammables, de ne pas traiter comme des surcoûts les coûts en capital liés à la reconversion en vue d'un changement du diamètre des tubes dans les échangeurs de chaleur à tubes à ailettes, puisqu'un tel changement est considéré comme une mise à niveau technologique non nécessaire.

9. Rapport sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (décision 59/45)

[Texte à inclure dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/1/Add.2]

10. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/57 sera émis pendant la 62^e réunion et il fournira un rapport sur la réunion du Sous-groupe du secteur de la production qui se tiendra en marge de la réunion du Comité. Le document résumera l'examen d'un ordre du jour provisoire par le Sous-groupe, soit la demande de réapprovisionnement du sous-compte pour les audits techniques du secteur de production des SAO, la demande d'autorisation pour mener l'audit technique du secteur de la production de HCFC en Chine et les travaux réalisés jusqu'à présent sur les éléments résiduels d'une décision finale relative au secteur de production des HCFC (documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/SGP/1-4).

11. Comptes du Fonds multilatéral

a) Comptes finaux de 2009

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/58 présente les états financiers de 2009 pour le Fonds multilatéral, les quatre agences d'exécution et le Secrétariat.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de l'état financier vérifié du Fonds au 31 décembre 2009, joint à l'annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/58.
- b) Prendre note du fait que le rapport de vérification du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies fait référence au classement par échéance des contributions annoncées en souffrance depuis longtemps et recommande que le PNUE établisse une politique comptable pour le traitement des contributions annoncées accusant un long retard.
- c) Prier le Trésorier de porter à l'attention du Comité exécutif tout changement que compte faire le PNUE dans la présentation des contributions annoncées accusant un long retard dans les comptes du Fonds multilatéral.
- d) Prier le Trésorier de porter à l'attention du Comité exécutif tout changement aux pratiques actuelles de séparer les comptes du Fonds multilatéral des comptes du PNUE.
- e) Prier le Trésorier de consigner dans les comptes de 2010 les différences entre les états financiers provisoires des agences et leurs comptes finaux de 2009, présentées dans les tableaux 1 et 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/58.

b) Rapprochement des comptes (décision 59/50)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/59 présente le rapprochement des comptes de 2009, préparé conformément à la décision 38/9d) qui, entre autres, exige la préparation d'un rapprochement complet des comptes de l'exercice avec les rapports périodiques et financiers, pour la dernière réunion de chaque année.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapprochement des comptes de 2009, tel qu'il est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/59;
- b) Prier les agences d'exécution d'effectuer en 2010 les ajustements de 2009 suivants :
 - i) Le PNUD devrait ajuster ses écritures de (19) \$US concernant le montant approuvé, et de 9 \$US ses écritures concernant les revenus dans son rapport périodique ;
 - ii) Le PNUE devrait ajuster de 7 \$US ses écritures concernant le montant approuvé dans son rapport périodique, et de 222 749 \$US ses écritures concernant les revenus ne figurant pas dans ses rapports périodiques.
- c) Prier le Trésorier de :
 - i) Virer la somme de 81 \$US qui a été omise pendant les virements effectués au bénéfice du PNUE pour le montant approuvé aux 55^e et 56^e réunions du Comité exécutif ;
 - ii) Rembourser à la Banque mondiale un montant de 64 500 \$US pour corriger la double déduction concernant le transfert du projet relatif aux halons au Chili (CHI/HAL/42/TAS/156).
- d) Prendre note des éléments de rapprochement de 2009 suivants :
 - i) 197 \$US de dépenses supplémentaires dans les comptes de 2009 de l'ONUDI ;
 - ii) 8 \$US déclarés comme écart d'arrondissement dans les revenus du PNUE ;
 - iii) 1 198 946 \$US au titre du retour pour le prêt relatif au projet de refroidisseurs en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104) toujours inscrit dans les états financiers de la Banque mondiale comme revenus.
- e) Prendre note des éléments de rapprochement en instance suivants concernant le PNUD et la Banque mondiale :
 - i) Eléments de rapprochement en instance du PNUD au titre de projets non spécifiés pour des montants de 68 300 \$US et 29 054 \$US ;

- ii) Eléments de rapprochement en instance de la Banque mondiale pour les projets suivants :
- Un montant de 225 985 \$US au titre du projet bilatéral avec la Suède (THA/HAL/29/TAS/120) ;
 - Un montant de 5 375 000 \$US au titre du projet bilatéral avec les États-Unis (CPR/PRO/44/INV/425) ;
 - Un montant de 5 375 000 \$US au titre du projet bilatéral avec les États-Unis (CPR/PRO/47/INV/439) ;
 - Un ajustement d'un produit financier de 8 \$US.

12. Accord conclu entre le PNUE agissant en qualité de Trésorier du Fonds multilatéral et le Comité exécutif (décision 59/51)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/60 contient la rétroaction du Trésorier sur les services qu'il fournit au Fonds multilatéral afin de répondre à la décision 59/51 concernant l'audit par l'ONU, les données sur les dépenses entre 2004 et 2009 et, dans la mesure du possible, la fourniture d'un plan de dépenses dans le cadre de ses futurs services de trésorier. Il contient aussi une recommandation sur le montant des honoraires pour les services du Trésorier.

Questions à traiter :

- Honoraires annuels pour les services de trésorier
- Communication des dépenses des honoraires annuels

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport indicatif du Trésorier sur ses dépenses pour la période 2004-2009;
- b) Prendre note du fait que le rapport d'audit de l'ONU ne contenait aucune observation sur les services du Trésorier;
- c) Envisager l'approbation de la proposition du Trésorier de maintenir ses indemnités annuelles au niveau actuel de 500 000 \$US jusqu'à ce que le PNUE revienne vers le Comité exécutif;
- d) Demander au Trésorier d'inclure dans les comptes du Secrétariat du Fonds multilatéral une ventilation indicative des indemnités annuelles de 500 000 \$US pour la fourniture de services de trésorerie, tel qu'indiqué dans le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/60.

13. Budgets révisés de 2011 et 2012 et budget du Secrétariat du Fonds proposé pour 2013

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/61 présente une révision du budget de 2011 dont le volet pour le personnel a été approuvé et maintenu par les décisions 56/68c) et 60/49a) du Comité

exécutif et il propose le budget de 2013 pour couvrir les coûts de personnel en 2013. Le document présente aussi les coûts du volet du personnel pour 2012, tels qu'approuvés et maintenus par les décisions 59/52b) et 60/49a).

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif est invité à :

- a) Approuver le montant supplémentaire de 3 034 869 \$US dans le budget révisé de 2011 du Secrétariat du Fonds destiné à couvrir les coûts de fonctionnement du Secrétariat, pour un total de 6 806 622 \$US, incluant les coûts du volet «personnel» de 2011, que le Comité exécutif avait déjà approuvé à sa 56^e réunion ;
- b) Prendre note du montant de 3 884 905 \$US pour les coûts du volet «personnel» de 2012 déjà approuvé à la 59^e réunion et maintenu à la 60^e réunion ;
- c) Approuver les coûts du volet «personnel» du budget de 2013, totalisant 4 001 453 \$US ;
- d) Et de prendre note que les coûts de volet «personnel», auxquels il est fait référence aux paragraphes (b) et (c) ci-dessus, seront soumis à toute décision prise à la 65^e réunion du Comité exécutif au sujet des 3 % de taux d'inflation appliqués en accord avec la décision 60/49(b).

14. Questions diverses

Les questions substantielles dont l'inscription à l'ordre du jour a été acceptée au point 2a) seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

15. Adoption du rapport

Un projet de rapport de la 62^e réunion sera soumis au Comité pour examen et adoption.

15. Clôture de la réunion

La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 3 décembre 2010.

Annexe I